

**Réunion de la commission Energie-Economie n°6
du 16 septembre 2013
à Lomme**

Compte-rendu

Liste des participants en annexe de ce compte-rendu

Diaporamas projetés en séance, en annexe de ce compte-rendu

La réunion commence à 17h05.

Ouverture

Jean-Louis Carlier, directeur de projet de RTE, souhaite la bienvenue aux participants à cette 6^{ème} réunion de la Commission Energie-Economie. Il excuse Claude Fauqueur (Chlorophylle Environnement) et Jean-Paul Houzé qui n'ont pu se rendre à la réunion.

Retour sur la réunion précédente et présentation du déroulé de la Commission

Claude Chardonnet, animatrice C&S Conseils rappelle les points abordés lors de la précédente Commission :

- i) le volet énergie du renforcement de la ligne 400 kV et ce que ce projet peut apporter à la région Nord – Pas-de-Calais, aux niveaux de la qualité, de la sécurité et de la capacité d'accueil en énergie ;
- ii) la manière dont RTE a été amené à décider un renforcement tel que la reconstruction de la ligne Avelin-Gavrelle ;
- iii) le volet économie autour du volet économique du chantier et du programme d'accompagnement de projet.

Elle présente ensuite l'ordre du jour de la réunion, orienté sur le volet énergie, sous l'angle du débat sur la transition énergétique qui vient de s'achever. Ce débat fera l'objet d'une synthèse, présentée par Edgar Bossoken. Le Programme d'Accompagnement de Projet (PAP) fera l'objet d'un second point, non pas comme quelque chose qui arrivera rapidement mais plutôt pour étudier comment la Commission Energie-Economie pourrait avoir une valeur ajoutée sur des propositions à présenter au préfet du Nord - qui est le préfet coordonnateur - mais aussi au préfet du Pas-de-Calais.

Elle demande aux participants s'ils ont des remarques sur le compte-rendu de la réunion précédente.

Alain Vaillant, association Nord Nature Environnement et membre de Virage Energie, répond avoir déjà envoyé ses observations.

Aucune remarque particulière n'est exprimée par les participants.

Présentation du dispositif de concertation jusque début 2014

Jean-Louis Carlier, directeur de projet, RTE, présente le processus de concertation jusque juin 2014. Il rappelle que la concertation est un processus itératif depuis la décision de novembre 2012 qui a validé l'aire d'étude. En se fondant sur cette aire d'étude, les parties prenantes ont travaillé sur des corridors. Le corridor Est reprend globalement le tracé de la ligne existante dans son environnement, en intégrant des améliorations possibles dans le territoire concerné. Le corridor Ouest devait tirer profit d'infrastructures existantes : la ligne LGV et l'autoroute A1 pour que, dans ce couloir, soit construite la ligne 400 000 volts. Le 10 juin 2013, pendant l'Instance Locale de Concertation présidée par Monsieur Eric Azoulay, Secrétaire Général Adjoint de la Préfecture et sous-préfet d'arrondissement, le corridor Est a été retenu.

Au sein de ce corridor, il est désormais question de choisir le fuseau de moindre impact, à partir de moult solutions potentielles traversant les trois territoires : Pévèle, Bassin Minier et Arrageois.

Jean-Louis Carlier précise que, tandis que la Pévèle et l'Arrageois présentent plusieurs solutions, il est question, dans le Bassin Minier, de reconstruire à proximité de la ligne existante. En effet, celle-ci a structuré depuis 50 ans l'aménagement du territoire.

Christine Lombard, chargée de concertation, RTE, présente les différents fuseaux potentiels identifiés au sein du corridor Est, sur une carte¹. Aujourd'hui, les études se concentrent sur ces différentes variantes afin d'identifier le fuseau de moindre impact, au vu de toutes les thématiques. Les études se poursuivent à un niveau plus détaillé aujourd'hui, que ce soit sur les milieux naturels, les paysages, l'agriculture, les rapports à l'habitat, etc. Le travail des commissions permet d'analyser et de comparer les différentes solutions possibles.

Elle annonce qu'à partir de fin septembre, des ateliers locaux vont être mis en place, pour être à l'écoute et donner la parole aux riverains qui vivront demain à côté de la ligne. Parce qu'une ligne existe déjà sur le territoire, ils en ont déjà un ressenti et des idées à exprimer pour le projet. Ces ateliers locaux se poursuivront jusque fin d'année, voire plus, si besoin. Ils seront animés par un cabinet de sociologie.

Ils seront répartis par secteurs : l'Arrageois, Courcelles-lès-Lens/Auby/Flers-en-Escrebieux, Evin-Leforest, Moncheaux et la Pévèle. Ce dernier se scindera en deux, pour étudier les alternatives à l'Est ou à l'Ouest de la butte de Mons-en-Pévèle.

Philippe Vaillant, citoyen retraité de Phalempin s'interroge sur l'échelle de la carte : s'il y a environ 30 km entre les postes d'Avelin et de Gavrelle, cela sous-entend que le fuseau mesure environ 500 mètres de largeur.

Christine Lombard confirme cette hypothèse.

Claude Chardonnet suggère, à partir de ces remarques, de joindre au compte-rendu une carte avec le tracé de la ligne actuelle.

Alain Vaillant acquiesce à cette proposition car, a priori, c'est de cette ligne actuelle que partent les études.

Christine Lombard répond que, mis à part quelques secteurs où les alternatives peuvent s'éloigner, les solutions représentées sur la carte et les études se concentrent sur l'environnement proche de la ligne.

¹ Cf. la carte générale des fuseaux sur le site Internet du projet http://www.rte-ligne-avelingavrelle.com/wp-content/uploads/downloads/2013/08/1_CarteFuseaux_Generale_04072013.pdf

Jean-Louis Carlier déclare que travailler à ces alternatives présente certaines difficultés car chacun refuse d'accueillir une nouvelle ligne à côté de chez soi. Il faut donc travailler à l'intérêt commun, en prenant compte des intérêts locaux.

Les travaux des ateliers seront un entrant sur la décision finale prise en Instance Locale de Concertation, sur le fuseau de moindre impact.

Il ajoute qu'il existe des critères « scientifiques » tels que les milieux naturels, les paysages, l'agriculture qui seront pris en compte au titre du code de l'environnement et du principe « Eviter, réduire, compenser ». Mais, à un certain moment, l'expression des citoyens pourrait amener à choisir une solution plutôt qu'une autre, même si, scientifiquement parlant, elles peuvent paraître équivalentes.

La concertation rencontre une difficulté lorsque les citoyens proposent une solution différente de celle qui se déduit de cet ensemble de critères. Mais il est de la responsabilité de RTE de faire participer un maximum d'acteurs du territoire : les décideurs, certes, mais aussi les personnes qui y vivent. Recueillir le ressenti de ces citoyens est, selon Jean-Louis Carlier, une première sur un projet 400 kV.

Quant au planning, il était initialement prévu de valider le fuseau de moindre impact à la fin de l'année 2013, avec trois commissions thématiques (fin juin, septembre et novembre), sur la santé, sur l'énergie et l'économie, les paysages et les milieux naturels. Mais RTE est conscient que les études lancées, notamment sur les milieux naturels - par exemple pour les études de percussion de l'avifaune - doivent être poursuivies plus longtemps afin que les quatre saisons puissent être observées et que des conclusions intéressantes et pertinentes soient prises, de nature à influencer le futur tracé de la ligne et également les mesures de réduction d'impact.

Les participants à la commission accueillent Monsieur Jean-Marie Thibault.

Jean-Louis Carlier évoque la possibilité qu'en certains endroits, trois, voire quatre, ateliers soient organisés. Autant que possible, il considère qu'il faut essayer de co-élaborer le projet avec les citoyens. Il annonce l'éventualité d'une quatrième commission sur les thématiques évoquées plus haut et une deuxième réunion d'intercommissions en février (une première se tiendra début décembre) pour préparer la décision d'un fuseau de moindre impact qui serait débattue dans la deuxième quinzaine d'avril 2014, lors d'une Instance Locale de Concertation (ILC).

En prenant ce délai supplémentaire pour approfondir les études, les délibérations pour le choix du fuseau auront ainsi lieu avec les conseils municipaux et les conseils communautaires nouvellement installés.

Jean-Louis Carlier rappelle, à ce propos, qu'au niveau de la Pévèle, par exemple, des intercommunalités se mettent en place, avec de nouveaux conseils communautaires, de nouvelles instances qui seront également amenés à s'exprimer en tant que membres de l'instance locale de concertation.

Après cela, la concertation se poursuivra pour la recherche du tracé.

Pour le moment, le fuseau peut se préciser jusqu'à 150 mètres de largeur qui seront rétrécis lors du choix du tracé. Au nord de l'Arrageois, en entrant dans le Bassin Minier à la limite avec le département du Nord, se côtoient une zone d'activité, un projet éolien, une zone de développement de l'éolien et un autre projet de zone d'activités dans la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin. Là, comme en d'autres endroits, il faut un fuseau un peu plus large pour ne pas occulter un fuseau qui pourrait convenir à toutes les parties prenantes. Si on orientait tout de suite le fuseau vers un tracé, il pourrait y avoir, soit incompatibilité, soit gêne à l'égard d'un des futurs aménageurs.

Jean-Louis Carlier rappelle qu'après le choix du tracé de moindre impact, celui-ci sera soumis à enquête publique, à l'horizon fin 2014-début 2015. Ensuite, il pourra être déclaré d'utilité publique. Enfin sera menée une concertation plus fine, pylône par pylône, notamment avec l'agriculture. Il indique que les ateliers, à certains endroits, pourront continuer à travailler, par exemple sur les impacts paysagers de proximité et sur les pylônes. RTE recherchera l'acceptabilité « fine », au niveau du territoire.

Claude Chardonnet précise que certaines données, élaborées et partagées dans le cadre d'une commission thématique, pourront être utiles à d'autres. Ainsi, par exemple, le travail réalisé sur l'impact paysager et les distances à la ligne dans la commission Paysages pourra être partagé avec les commissions Santé ou Milieux naturels.

Alain Vaillant approuve ce procédé car lui-même se dit naturaliste tout en s'intéressant également aux questions de santé.

Les conclusions du débat national sur la transition énergétique (DNTE)

Claude Chardonnet propose de passer au premier point de la réunion. Celui-ci doit permettre de se faire une idée des conclusions du débat sur la transition énergétique. Ces conclusions peuvent éclairer la réflexion de la commission sur le contexte du projet. L'exposé sera suivi d'un échange.

Présentation d'Edgar Bossoken

Edgar Bossoken, consultant énergie-climat, présente les conclusions du Débat National sur la Transition Energétique.

Cf. Annexe 2 – Conclusions DNTE

→ Echanges

Claude Chardonnet propose d'ouvrir les échanges et demande s'il y a des réactions, si certains aspects n'ont pas été soulignés. Que tire-t-on de ce débat eu égard au projet et à la région Nord – Pas-de-Calais ?

Alain Vaillant considère qu'il n'a rien à dire sur le rapport d'Edgar Bossoken, car il n'a pas pu participer au débat sur la transition énergétique. Globalement, il estime avoir une position assez tranchée sur le problème. Il pose la question suivante : « quelle est la différence entre un pigeon et un pigeon » ?

Il explique qu'il s'agit d'humour absurde à l'anglaise. Il reprend la définition du Petit Larousse du mot « transition » : « c'est le passage d'un état des choses à un autre ». Selon lui, dans le contexte du Débat national, si l'état des choses actuel est bien connu, l'autre état des choses futur n'a pas été suffisamment précisé. Il considère que l'on parle souvent d'énergies nouvelles mais peu de « gisements » d'énergies nouvelles. Il explique que lorsqu'on parle du problème pétrolier et de la fin des énergies fossiles, c'est du gisement qu'il est question, et non des raffineries de pétrole, ni des stations-services. C'est pourquoi, l'autre état de choses vers lequel on se dirige, c'est le gisement, c'est-à-dire par exemple les quantités d'énergie solaire dont on dispose. Il indique que la régionalisation de la transition énergétique devrait commencer par une information sur ce qu'est le gisement énergétique dans le Nord – Pas-de-Calais. Est-ce que cela représente 10 % de l'énergie qu'on consomme ? ou 200 % ?...

Jean-Louis Carlier rappelle qu'il y a eu une réflexion sur ce sujet dans le SRCAE².

Alain Vaillant répond avoir participé à toutes les réunions de la commission Energies Renouvelables du SRCAE pour faire prendre en compte cette problématique du gisement. Il regrette que, lorsqu'il est question du coût de la transition énergétique, il n'est pas dit que la France achète actuellement pour 70 milliards d'euros d'énergie par an. Une fois que la transition énergétique sera achevée, la France dépensera beaucoup moins. Le soleil quotidien est gratuit.

Il présente la différence fondamentale entre une centrale électrique au gaz ou au pétrole et des panneaux photovoltaïques : pour ces derniers, l'énergie est gratuite. Il est alors possible d'espérer un temps de retour sur investissement inférieur à la durée de fonctionnement de l'appareil, contrairement aux centrales électriques actuelles : une fois acheté l'objet, il faut à chaque fois acheter l'énergie.

Sur la sobriété, Alain Vaillant rappelle qu'il fait partie de l'association Virage Energie qui mène une étude sur la sobriété. La plupart des gens sont convaincus qu'ils devront être sobres du fait du manque d'énergie. Ce qui, pour lui, est faux. Il donne l'exemple de la région Nord – Pas-de-Calais : durant une journée d'ensoleillement moyen, elle reçoit une quantité d'énergie équivalant à un an de production par la centrale électrique nucléaire de Gravelines. Cela signifie que, avec la transition énergétique, nous nous dirigeons vers un autre état de choses formidable car il représente un germe d'autonomie. Il affirme avoir insisté sur ce point lors de la concertation sur le SRCAE du Nord – Pas-de-Calais, sans qu'il soit pris en compte par la DREAL. Il résume en disant qu'il est essentiel de parler du gisement, puis des techniques qui permettent d'utiliser les gisements, c'est-à-dire le rendement. Ensuite, seulement, il faut parler de la manière de répondre aux besoins. Par exemple, s'il faut se chauffer, le besoin est diminué en réhabilitant le logement puis il faut se demander quelle énergie fournir pour chauffer.

Philippe Vaillant souligne le caractère intermittent des énergies renouvelables : il dit être interpellé par l'affirmation de certains selon lesquels le réseau pourrait rester stable avec 25% d'énergie d'origine renouvelable. Il cite le troisième jeudi de janvier qui est, traditionnellement, le jour le plus chargé de l'année. Dans ces conditions, s'il n'y a ni vent ni ensoleillement, et même si tous les moyens sont démarrés, il est ambitieux de compter sur les énergies renouvelables et il manque 25% de production. Ou alors, il faut utiliser le stockage.

Jean-Louis Carlier confirme que la nuit, le solaire ne produit aucune énergie. Alors la solution pourrait être le stockage, mais on n'en est aujourd'hui qu'au stade de la recherche et des expérimentations sur de petites quantités. Demain, c'est-à-dire, aux alentours de 2030, des solutions de stockage pourraient se développer. Tous les investisseurs le disent aujourd'hui.

Concernant le doute que certains ont de l'utilité du réseau 400 kV, il donne l'exemple des pointes de consommation en été et en hiver : en hiver, le pays est électro-intensif, à cause de l'industrie et du chauffage électrique. Pour tous les degrés inférieurs à la température normale d'hiver, 2 300 MW supplémentaires sont appelés sur le réseau, ce qui est important. Il considère qu'il faut agir sur cette demande pour réduire la pointe. Heureusement la pointe des pays étrangers n'intervient pas au même. Il cite l'exemple de l'Allemagne qui produit 62 GW d'ENR, 32 GW en éolien onshore et 30 GW en photovoltaïque et s'oriente vers 20 GW en offshore. Pour cela elle doit développer le réseau 400 kV pour acheminer cette électricité. Celle-ci, produite plutôt dans le Nord du pays, alimente le Sud, plus industrialisé, avec une densité de population plus importante.

² Schéma Régional Climat-Air-Energie.

Jean-Louis Carlier fait aussi remarquer que les flux habituels d'aujourd'hui ne sont pas ceux qui étaient constatés il y a une dizaine d'années. Traditionnellement, l'été, la France exporte vers les pays d'Europe du Nord. L'été dernier, le bilan import-export avec l'Allemagne était assez équilibré parce que l'Allemagne, parfois, produisait trop alors qu'elle ne peut pas stocker en grande quantité. Dans une telle situation, l'électricité est vendue sur le marché à un « prix négatif ». Il cite alors l'expression « il faut revoir le logiciel de l'électricité ».

Hervé Poudroux, expert Energie Stora Enso, sans relation directe avec le projet, se réfère au rapport de la Cour des Comptes³. Il commente le bilan des énergies renouvelables et note que ce n'est pas le coût de l'énergie ni de l'électron qui augmente, mais tous les dispositifs favorisant les énergies renouvelables. Selon lui, la transition peut être très longue puisqu'elle doit être aussi financée. Si la performance de la France pour atteindre les objectifs 2020 est relativement faible par rapport aux Allemands, elle ne sait pas non plus comment y arriver. Il affirme que la question n'est pas d'être pour ou contre les énergies renouvelables mais que si l'on va vers cette décision, il ne sera pas possible d'échapper aux lignes électriques.

Hervé Poudroux cite ensuite un reportage sur Arte⁴, montrant que la situation en Allemagne n'est pas si brillante que ce que l'on vient de dire. Il en résume le propos :

- i) Certes, le bilan de l'Allemagne représente beaucoup de GW électriques d'énergies renouvelables, mais rencontre un problème de lignes électriques à reconstruire ;
- ii) Le bilan carbone de l'Allemagne a régressé du fait de l'augmentation de la consommation du charbon ;
- iii) Les centrales gaz ne sont plus rentables et ferment.

Il estime qu'alors la transition énergétique coûte beaucoup d'argent.

Edgar Bossoken rappelle qu'il manque 2 000 km de lignes en Allemagne. Il cite le rapport d'un régulateur anglais⁵ qui explique que si le marché de l'énergie européen est si ouvert, c'est parce que les Anglais ont imposé leur logiciel libéral. Ils considéraient que le prix pousserait les consommateurs à économiser l'énergie. Or, au regard des rapports publiés depuis, cela n'a pas produit d'économie d'énergie. Les centrales vieillissent et ferment car elles ne sont pas assez compétitives tandis que les besoins persistent. Les économies n'ont pas suivi. Ils sont en train de passer par un pic à partir duquel ils n'ont plus les capacités suffisantes pour pouvoir alimenter leurs achats en électricité.

Hervé Poudroux conclut en disant qu'on n'échappera pas aux lignes à haute tension pour relier les différents gisements de production d'énergie.

Jean-Marie Thibault s'étonne de l'intervention d'Hervé Poudroux. Il précise que la géographie de la France n'est pas celle de l'Allemagne. Dans le Nord de l'Allemagne se concentrent toutes les sources photovoltaïques et éoliennes tandis que toute l'industrie est dans le Sud. Cela explique, pour lui, le besoin de lignes électriques dans ce pays. Il estime que, puisque la France n'a pas la même géographie, ce n'est pas parce que 1400 km de lignes supplémentaires sont construites en Allemagne qu'il faut en construire 4000 km en France. Il refuse une compétition avec l'Allemagne pour construire des lignes THT.

³ Cour des comptes, *La Politique de développement des énergies renouvelables*, Rapport public, juillet 2013.

⁴ Arte, Transition énergétique – L'Allemagne devant et tous derrière, diffusé le 30 septembre 2013 : <http://www.arte.tv/guide/fr/048914-000/transition-energetique>.

⁵ OFGEM, « Electricity Capacity Assessment Report 2013 », 27 juin 2013 : <https://www.ofgem.gov.uk/publications-and-updates/electricity-capacity-assessment-report-2013?docid=5&refer=Markets/WhlMkts/monitoring-energy-security/electric-capacity-assessment>.

Hervé Poudroux précise encore qu'il n'affirme rien lui-même mais reprend une émission d'Arte pour laquelle a été interrogé un panel d'acteurs : producteurs, transporteurs... Il pense que ce reportage est digne d'intérêt.

Claude Chardonnet rappelle que les sources seront citées dans le compte-rendu et que si les participants ont un point de vue critique là-dessus, il sera aussi cité. Elle demande à Jean-Marie Thibault son avis sur la synthèse d'Edgar Bossoken.

Jean-Marie Thibault affirme qu'il n'est pas possible de contester ce qui a été dit dans la présentation et que l'exposé était très bien pour présenter la réalité des choses. Il rappelle le temps nécessaire pour trouver les financements ou pour mettre en œuvre la transition énergétique. Ce n'est pas, selon lui, un problème car il y a suffisamment de temps.

Il souligne qu'est constatée, depuis des années, une baisse de la consommation d'énergie et des sources d'économie incroyables. En faisant le lien entre ce qui a été présenté et le temps nécessaire pour la transition énergétique, il conclut que ce n'est pas la peine de construire une ligne électrique. Il explique qu'il y a vingt ou trente ans, lorsque l'économie était croissante et florissante, il fallait construire des lignes, mais que tout a changé. Il se demande ce qu'il se passerait si le coût de l'électricité était multiplié par deux entre 19h et 20h. Dans ce cas, ceux qui ne veulent pas dépenser d'argent économiseront et ne chargeront pas leur téléphone à 19h. La sobriété s'imposera à cause des prix. Jean-Marie Thibault cite une interview de Charles Beigbeder, alors patron de Poweo. Celui-ci disait aux journalistes que la facture d'électricité n'allait pas augmenter mais que les gens allaient apprendre à consommer moins. Il faudrait, pour cela, anticiper et multiplier par deux le coût de l'électricité entre 19h et 20h.

Edgar Bossoken complète ces discussions en précisant qu'aujourd'hui, c'est la pointe de la demande en électricité qui augmente plus fortement que les consommations. Or, selon lui, ce sont ces pointes qui conditionnent les lignes.

Jean-Louis Carlier déclare qu'il est, certes, possible d'augmenter le prix de l'électricité pendant les heures de pointe, mais il pense que cela ne ferait que déplacer le problème : il y aurait toujours des heures de pointe. Il cite l'Effacement Jour de Pointe (EJP) ou le système d'heures creuses qui auraient conduit à amplifier les heures méridiennes. Il rectifie aussi l'affirmation selon laquelle la consommation d'électricité diminuerait. Le 22 avril dernier, pendant la commission Energie-Economie, il a présenté le bilan énergétique 2012 dans le Nord – Pas-de-Calais : l'industrie a consommé 18 618 GW/h en 2012 alors qu'en 2011, elle consommait 18 892 GW/h. Si la conjoncture économique faisait baisser la consommation d'électricité sur certains secteurs d'électricité, d'autres restaient dynamiques, mais avec difficulté. Il souligne l'avoir alors illustré avec l'exemple de l'industrie automobile. Mais il rappelle avoir aussi insisté sur l'augmentation annuelle de la consommation tertiaire depuis 2008 et de la consommation résidentielle depuis 2008. Il avait détaillé cette consommation, par secteur : le froid, l'utilisation des téléviseurs, de l'ordinateur ou du téléphone portable, du chauffage électrique. Il note que celui-ci n'est pas si important que cela dans le Nord – Pas-de-Calais car il ne représente que 23% des consommations domestiques et 7% de la consommation totale d'électricité en région Nord - Pas-de-Calais. Les consommations domestiques ne sont pas à négliger, c'est pourquoi il pense qu'il faut être économe. Il reprend Charles Beigbeder selon lequel les gens apprendraient à consommer moins, si la facture augmentait. C'est l'enjeu de la sensibilisation et de la pédagogie, mais cela prendra du temps.

Il explique ensuite le problème constaté par RTE sur Avelin-Gavrelle, encore récemment, lors de mesures de champs électromagnétiques dans trois habitations : deux à Avelin et une à Moncheaux. Le cabinet indépendant qui prenait les mesures s'est aperçu que, fin août, les pics de transits, et non de consommation, avoisinaient les 1000 MW sur Avelin-Gavrelle. Etrangement, le transit allait dans

le sens Avelin vers Gavrelle tandis que la France est traditionnellement exportatrice en été. Cette fois, la France recevait de l'énergie venant d'Allemagne. Jean-Louis Carlier remarque donc une corrélation entre la production ENR, photovoltaïque et éolienne, et l'évolution des transits, pics et creux, sur Avelin-Gavrelle.

Il affirme être d'accord avec tout le monde sur la nécessaire sobriété, sur la baisse de la consommation attendue. Il y a encore 4 ou 5 scénarios, tels que le scénario négaWatt, sur lesquels le Débat national n'a pas encore tranché et cela prendra du temps. Dans ce contexte, la mission de RTE reste de satisfaire la sécurité d'alimentation.

Alain Hespel souhaite revenir sur les consommations des particuliers qui sont masquées et traitées par des centres industriels. Par exemple, aujourd'hui, les ordinateurs ou les téléphones portables sont connectés à internet. Par conséquent, regroupée dans les data-centers, la consommation énergétique est aujourd'hui faramineuse et complètement sous-estimée. Elle n'est pas intégrée dans nos raisonnements. Il y a un besoin de pédagogie pour savoir comment nous consommons notre énergie : directement ou indirectement ? Les priorités majeures sont donc, selon lui, la pédagogie et l'incitation. Celle-ci peut être fiscale, tarifaire ou autre, mais le jour où seront définies la cible et la dernière alternative de la transition, alors il poussera tout le monde à y aller. Mais pour l'instant, le contexte est celui d'un projet de reconstruction d'une ligne, dont les besoins ont été présentés comme avérés. Il reformule cette idée en expliquant que la transition énergétique s'insère dans un horizon beaucoup plus lointain ; c'est un problème d'évolution sociétale qu'il faut avoir à l'esprit, mais ce n'est pas cela qui va prendre le pas sur l'équipement structurant en débat.

Alain Vaillant indique, sur ce point, un récent article du *Monde*⁶ sur la consommation électrique d'un iPhone : celle-ci, en comptant les consommations au niveau des serveurs et des relais téléphoniques, est supérieure à celle d'un réfrigérateur.

Avant de passer au sujet suivant, **Claude Chardonnet** propose de pointer les éléments soulignés par les participants. Elle rappelle qu'il a été considéré comme intéressant, pour cette commission, de revenir sur les conclusions du DNTE pour éclairer les réflexions du groupe. Après l'exposé d'Edgar Bossoken certains points ont été soulignés :

- i) la question du cap manquant à cette réflexion collective à l'échelle nationale ;
- ii) celles du coût et de l'efficacité de la transition énergétique ;
- iii) la nécessité de considérer la géographie comme un critère de définition de la transition ;
- iv) les participants ont posé, à nouveau, la question de la consommation, considérant qu'elle n'évoluait pas vers une augmentation ;
- v) le problème du seuil de stabilité du réseau a été soulevé, lorsque 25% de l'électricité produite est d'origine renouvelable ;
- vi) la dernière intervention invite à une meilleure connaissance, pour une meilleure pédagogie, de la façon dont on consomme, totalement différente de ce que l'on a pratiqué jusqu'à présent (Cf. Data center).

Bernard Féry souhaite insister sur un point de méthode, cette commission ayant été mise en place pour discuter de la justification du projet. Collectivement, il avait été convenu que la commission écouterait ce qui se dirait dans le cadre du DNTE. Le maître d'ouvrage avait même évoqué le fait que ce débat pouvait influencer le législateur sur des décisions s'appliquant à l'opérateur RTE. Or, il croit qu'aujourd'hui, au vu notamment de la synthèse donnée par Edgar Bossoken, il n'apparaît pas que les éléments ressortant DNTE permettent de relever quelque chose de significatif sur la justification du projet. Méthodologiquement, il souligne, en tant que garant, que la commission est amenée à observer que le Débat national n'apporte pas d'élément précis, concret, sur la justification du projet

⁶Blog Le Monde *Big Browser*, "ENERGIVORE – un iphone consomme plus d'électricité qu'un réfrigérateur", 19 août 2013 : <http://bigbrowser.blog.lemonde.fr/2013/08/19/energivore-un-iphone-consomme-plus-deelectricite-quun-refrigerateur/>

en tant que tel. Si la commission parlait de cet objectif, il considère que ce sujet a été aujourd'hui un peu épuisé.

Alain Vaillant n'est pas tout à fait d'accord avec Bernard Féry. Il rappelle que Nord Nature Environnement, depuis le début, approuve le projet. Pour l'association, le débat sur la transition énergétique a montré qu'il faudrait passer aux énergies renouvelables, certes, petit à petit, mais en quantité importante. Pour ce qui est de l'électricité, personne ne sait pas, à l'heure actuelle, où seront les centres de production ni les centres de stockage massifs de l'électricité. Mais, selon lui, on sait déjà qu'il faudra un réseau maillé, puissant, pour mettre en œuvre les énergies renouvelables. C'est pourquoi, Nord Nature Environnement, contrairement à d'autres associations, est pour le doublement de la ligne Avelin-Gavrelle : à un moment ou à un autre, il faut un réseau solide.

Bernard Féry précise qu'il ne souhaitait pas intervenir au sens où le DNTE avait influé sur la justification du projet mais au sens où, à l'origine, la commission s'était dit qu'il en émergerait peut-être des éléments patents qui contraindraient RTE sur le projet. Ce n'est finalement pas exactement comme cela que le Débat national se conclut, même s'il apporte bien des choses. Formellement, il pense que la méthode fixée par la Commission au départ a été consommée.

Jean-Louis Carlier souhaite ajouter à ces interventions quelques conclusions du débat régional, en Nord – Pas-de-Calais. Il relève l'éveil des consciences sur la transition énergétique, reconnue et acceptée, synonyme d'une société plus sobre en énergie. Quant au développement des ENR, il est vivement souhaité, comme point incontournable et nécessaire à développer. Les ENR sont également perçues comme une filière d'avenir en matière d'emploi et de développement des territoires. Toutefois, des questions persistent sur le niveau de développement des ENR : quand ? où ? avec quels financements ? Il faut néanmoins résoudre le problème du caractère intermittent de la production des ENR. Il note que les participants concluent sur la nécessité de développer le réseau électrique pour accompagner le développement des énergies renouvelables.

Les priorités majeures sont, pour le débat régional : changer le mode de vie en douceur, que ce soit pour la consommation que pour le logement, le transport, etc. Mais il relève un refus des contraintes : pas d'obligation de réhabiliter les logements mais plutôt de l'incitation à travers des avantages fiscaux, des prêts à taux 0,... Les acteurs ont également insisté sur la nécessaire pédagogie en matière d'information et d'accompagnement du changement.

Claude Chardonnet suggère que, dans les étapes à venir de définition du projet, il soit possible de revenir, dans le cadre de cette commission, sur ce sujet (cf. projet de loi).

La démarche de préparation du plan d'accompagnement de projet (PAP)

Claude Chardonnet propose de passer au point sur la démarche de préparation du Plan d'accompagnement de projet (PAP). Ce sujet avait été abordé de manière assez succincte, au fil des échanges qui ont eu lieu lors de la dernière commission, alors que RTE n'avait pas encore prévu d'y venir aussi tôt. Elle précise que Bernard Féry avait suggéré que ce sujet offrait l'occasion d'entrer dans du concret tandis que le représentant de la DREAL avait recommandé une certaine retenue, puisque la définition de ce PAP avec les élus relève de la prérogative de la Préfecture. Mais la Commission et le garant avaient insisté pour explorer ce sujet.

C'est pourquoi RTE a proposé que ce sujet soit abordé aujourd'hui, en évoquant le cas du projet Lonny-Seuil-Vesle.

Jean-Louis Carlier indique que c'est le contrat de service public entre l'Etat et RTE qui fixe les règles d'accompagnement du territoire du projet. Ce qui signifie que lorsqu'une ligne 400 000 volts se réalise en aérien, 10% de l'investissement est consacré au financement de projets de développement

durable du territoire, un peu comme le « 1% Paysage et développement » pour les autoroutes. Lorsqu'on regarde le texte précis de ce contrat de service public, notamment sur le volet PAP, il faut s'interroger sur la gouvernance de ces projets, sur la manière de gérer cette manne financière, sur le rôle de l'Etat en matière de gestion de ces financements. C'est-à-dire que l'Etat, le préfet de région ou le préfet de département – il précise que dans notre cas, le préfet coordinateur est le préfet du Nord - aura toutes les prérogatives pour fixer la gouvernance, pour examiner les projets qui seraient présentés et voir s'ils sont éligibles ou non.

Claude Chardonnet précise que la Commission sera invitée à identifier les sujets sur lesquels il serait intéressant d'avoir de l'investissement associé à ce projet, de façon à transmettre à l'Etat, le moment venu, une première proposition.

Jean-Louis Carlier présente la procédure de Programme d'Accompagnement de Projet (cf. Annexe 3 - PAP).

Jean-Louis Carlier ajoute qu'il s'agit là du projet de gouvernance proposé au préfet coordinateur. Il signale qu'une réflexion est aussi cours sur la difficulté d'ingénierie qu'ont les communes, voire les EPCI. Celle-ci suggère de passer par des structures comme la Caisse des Dépôts et de Consignations. Ces structures peuvent gérer ce fond, voire le faire fructifier – en prenant un certain nombre de précautions –. Il sera ainsi possible de tirer profit de leur ingénierie en matière de portage de dossiers, mais aussi d'utiliser un effet de levier. Jean-Louis Carlier estime qu'avec 5,5 millions d'euros, il serait possible d'obtenir jusqu'à 16 millions d'euros de projets en utilisant les subventions du Conseil Général, du Conseil Régional, mais aussi de l'Europe. Il cite alors le FEADER (Fond européen agricole pour le développement rural) qui peut être demandé si un projet peut être dupliqué de l'autre côté de la frontière. Par exemple, si un projet est mené du côté du Bois des Cinq Tailles en matière de protection des oiseaux ou de sensibilisation, celui-ci peut être dupliqué de l'autre côté de la frontière. Il précise qu'il faut à peu près deux ans d'ingénierie et de montage du dossier pour aller chercher ce financement européen.

→ Echanges

Claude Chardonnet demande aux membres de la commission, s'ils souhaitent continuer à travailler sur le sujet du PAP, dans le cadre de cette commission. Si oui, en associant qui ? Sinon, ce sujet sera traité ultérieurement, dans le cadre de la procédure décrite par Jean-Louis Carlier. Y a-t-il d'autres aspects, sur le projet et le développement économique qui pourraient être abordés dans cette commission ?

Jean-Marie Thibault n'est pas sûr d'avoir compris l'origine des fonds du PAP. Il redemande son montant.

Jean-Louis Carlier répond que le fond représente 5,5 millions d'euros, soit 10% des 55 millions d'euros de financement de la ligne aérienne. Il est financé par RTE. La décision d'Avelin-Gavrelle qui prévoit une fourchette de 120 à 130 millions d'euros comprend ces 55 millions d'euros de financement de la ligne, les mesures compensatoires, les travaux dans les postes, le démontage et les 5,5 millions d'euros du PAP.

Claude Chardonnet souligne qu'il s'agissait d'un volet annoncé dès le débat public. Elle redemande si ce sujet doit être travaillé et nourri dans le cadre de cette commission, avant que les services de l'Etat ne s'en saisissent, ou pas.

Alain Hespel répond qu'il devrait y avoir, dès maintenant, une réflexion autour de ce PAP car il faut rester maître de ce qui va arriver sur le territoire. Il souhaite pouvoir présenter un inventaire des projets susceptibles d'être financés à la Préfecture. Il cite une commune rencontrant des soucis

d'assainissement dans certains hameaux, comptant déjà sur le PAP pour présenter un projet. Certaines personnes sont sensibles et ont déjà réfléchi à la question.

Il se demande si ce sujet est uniquement du ressort de la Commission Energie-Economie ou s'il ne faudrait pas associer les autres commissions pour mener un travail transversal. En effet, lorsqu'on parle de plantations ou d'arboretum, il serait intéressant de travailler avec les Commissions Paysages et Milieux naturels. Il pense qu'une grande ouverture sur ce sujet serait à propos pour réunir des idées pour attribuer les fonds.

Edgar Bossoken suggère de réaliser une sorte de benchmark. Selon lui, les bénéficiaires et les territoires impactés sont à peu près connus. A partir de là, il faudrait pouvoir mettre en place une procédure où seraient interrogés les maires et les différents acteurs du territoire pour collecter ces projets.

Christine Lombard rebondit sur le lien avec le travail des autres commissions. Elle signale que les autres commissions regardent les mesures compensatoires, soumises au principe « éviter, réduire, compenser » du Code de l'environnement. Ensuite, le PAP, c'est autre chose, car il s'agit de l'accompagnement des territoires traversés.

Claude Chardonnet redemande aux participants s'ils ont un avis sur ce sujet.

Alain Vaillant répond qu'il peut être effectivement intéressant de susciter des projets.

Jean-Louis Carlier indique qu'il est possible de financer des projets environnementaux, sociaux, sociétaux, économiques... Il suggère de réunir un représentant volontaire par Commission avec les membres volontaires de la Commission Energie-Economie dans un groupe de travail *ad hoc*. Il considère que, pour le moment, il ne s'agit pas de communiquer sur le PAP, simplement de recenser les projets. RTE connaît bien, aujourd'hui, les EPCI, les SCOT, les PLU. Un dialogue a été mené avec une partie du territoire et des décideurs. Il envisage de rassembler des éléments à ce sujet et propose qu'un stagiaire en 5^e année à Sciences-po aide ce groupe de travail à mener ce recensement.

Pour le moment, il estime qu'il y a des idées de projets. Par exemple, un espace du Bois de l'Offlarde est géré par EDEN 62, qui travaille avec le Conseil Général 62. Cet espace naturel était d'abord censé devenir un boisement pour combler une carrière mais il constitue un formidable milieu humide ; il pourrait devenir un observatoire ornithologique. On voit qu'il y a là un potentiel projet de sensibilisation des scolaires à la biodiversité qui ne servirait pas seulement l'environnement mais aussi l'emploi, par exemple.

Toutes sortes d'idées peuvent donc converger vers des embryons de projets, à mener ensuite avec de l'ingénierie.

Sur cette base, **Claude Chardonnet** suggère de mettre en place, avant la fin de l'année, un groupe de travail réunissant un membre de chaque commission et les membres de la commission Energie-Economie, avec un stagiaire de Master 2. Charge alors à la Commission de rassembler des idées et de donner un cahier des charges, une feuille de route, au stagiaire. Ainsi, la Commission Energie-Economie pourrait être réunie en début d'année 2014 pour faire un point sur les premiers résultats du groupe de travail. Elle demande leurs avis aux participants et au garant.

Bernard Féry répond en soulignant deux contraintes de cet accompagnement économique du projet Avelin-Gavrelle : s'il ne démarre pas tout de suite, il faut toutefois le préparer pour garantir et optimiser l'emploi des fonds. Sans trop de délais, il pense donc qu'il faudrait commencer un travail articulé. Les bénéficiaires ou les intéressés de ces projets sont des gens qui ne sont pas forcément membres de cette commission. Cela implique donc une commission un peu plus élargie. Si la commission pouvait accepter de faire un peu ce travail de support ou de relai, il considère que ce serait bien.

Edgar Bossoken rebondit sur la nécessaire transversalité pour que l'argent du PAP ait un effet de levier. Il faut tout de suite avoir un cadrage à destination des publics en question pour faire remonter des projets et surtout pour mettre en relation des porteurs de projets qui ne se connaissent pas et qui pourraient se coordonner.

Jean-Louis Carlier signale que, lorsqu'on recherche des fonds européens, la constante est une attente d'au moins 18 mois voire 2 ans. Pour recourir au FEDER, il est possible de se rapprocher du SGAR qui gère ces questions en région pour discuter des fonds disponibles avec les lignes budgétaires correspondantes : est-ce uniquement sur l'environnement ? Uniquement sur le social ?

Alain Hespel cite un contrat d'objectifs qui se termine d'ici fin 2013 et ajoute qu'il est question de remettre en place des contrats de Plan Etat-Région dans des domaines très précis. C'est très nouveau et cet encadrement ne devrait pas être renouvelé lors de la prochaine période d'attribution des fonds européens pour 2014-2020. Pour cumuler des aides pour des projets économiques, il rappelle qu'il y a une règle de 40% d'aides maximum sur les projets. Les services de la Préfecture devraient veiller au respect de ces conditions et diront, en temps et en heure, ce qu'il est possible ou non de faire. Il pense également que ces fonds du PAP ne devraient pas être considérés comme contrepartie européenne pour lever certains fonds européens, il faut donc regarder s'il est possible de les faire rentrer dans ces contreparties européennes.

Jean-Marie Thibault souhaite revenir sur le mot « bénéficiaire » qu'il trouve excessif. Il ne veut, pour le moment, pas s'intégrer trop vite au PAP car il est proche de deux familles qui subissent depuis 50 ans les nuisances de la ligne actuelle, sur le plan de la santé et, même si c'est peut-être plus dans la tête que dans le corps, il se voit mal leur expliquer qu'à travers le PAP, ils seront « bénéficiaires » de l'aide à l'amélioration de leur qualité de vie.

Jean-Louis Carlier déclare être d'accord avec lui. Il rappelle que le PAP ne concerne que la ligne neuve, dans un cadre très général. Cette ligne neuve remplacera l'existante qui, apparemment, produit des nuisances. Certaines sont avérées : sur l'agriculture, sur le paysage. D'autres touchent à la santé. Jean-Louis Carlier ne parle pas de savoir si cela vient de la tête ou non. Un groupe de travail santé a pour objet d'en discuter. Il ne demande pas aux participants d'être ambassadeurs du PAP. Il connaît toute la difficulté de RTE d'en parler. Il ne leur sera même pas demandé de relayer l'information, du moins pas aujourd'hui.

Claude Chardonnet conclut que ce sujet du PAP sera donc travaillé dans le cadre d'un groupe de travail ad hoc. La Commission se réunirait ensuite début 2014. Entre temps, les volontaires pourront se retrouver dans le groupe de travail, l'objectif n'étant pas de porter à l'extérieur ce qui s'échange à ce stade, mis à part les comptes rendus.

Hervé Poudroux intervient une dernière fois pour souligner que l'intérêt du PAP n'est pas tellement de mettre l'accent sur les impacts environnementaux ou sociaux mais que c'est surtout l'occasion de sensibiliser les habitants ou les communes sur les économies d'énergie. Il cite à ce titre les Certificats d'économie d'énergie.

Claude Chardonnet acquiesce en signalant qu'il s'agit là d'un sujet pour le groupe de travail.

Conclusion de la réunion

La Commission du 18 novembre 2013 est annulée et remplacée par un Groupe de travail à la même date réunissant les membres volontaires de la Commission Energie-Economie et un membre volontaire de chacune des autres commissions.

La prochaine réunion de la Commission Energie-Economie est donc reportée au mois de janvier 2014.

Fin de la réunion : 19h05.